CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 -- Objet et champ d'application 1.1 Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. 1.2 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre société sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société à l'acquéreur. 1.3 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et Indicative, non contractuelle.

Article 2 -- Commandes

2.1 Définition Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos devis, et accepté par notre société, accompagné du paiement ou de l'acompte de 30% du prix, prévu sur le bon de commande. La vente du matériel qui fait objet du bon de commande ne donne droit à aucune exclusivité. **2.2 Modification** *2.2.1.* Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part. 2.2.2. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte par notre société, que si la demande est faite par écrit y compris télécopie ou courrier électronique, et est parvenue à notre société, au plus tard **8 jours** après réception par notre société de la commande initiale. En cas de modification de la commande par le client, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Article 3 -- Livraisons

3.1 Délai 3.1.1. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à **titre informatif et indicatif**, ceux--ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. *Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.* 3.1.2. Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre société.

3.2 Risques. Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la remise des produits au transporteur ou à la sortie de nos entrepôts.

3.3 Transport Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133--3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client. **3.4 Réception** 3.4.1. Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis--à--vis du transporteur telles que décrites à l'article 3.3, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans le délai **de 3 jours prévu à l'article 3.3**. 3.4.2. Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. 3.4.3. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés. 3.4.4. Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle--ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. 3.4.5. La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant. Toute réserve devra être confirmée dans les conditions prévues à l'article 3.4.1. 3.4.6. La réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées.

3.4.7. La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur. **Article 4 -- Tarif** Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable de nos clients. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif. **Article 5 -- Modalités de règlement 5.1 Paiement** Nos factures sont payables à la date d'échéance qui y figure. Toute somme versée à la commande est considérée comme un acompte sur le prix. **5.2 Non--paiement** 5.2.1. Tout montant non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client. 5.2.2. En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui--ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Article 6 -- Réserve de propriété

6.1 Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux--ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire est réputée non écrite, conformément à l'article L. 624--16 du code de commerce. 6.2 De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. 6.3 En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock. 6.4 A compter de la livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises. Dans le cas de non--paiement et à moins que nous ne préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer la marchandise livrée,
les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale.

Article 7 -- Garantie des vices apparents et cachés 7.1 Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 3. En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués et en correspondance à la prestation fournie (y compris dans le cadre du matériel d'occasion). Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, notre société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. 7.2 La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et révélés après la réception des produits, devra être formulée par le client par écrit dans un délai de **3 jours** suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut de conformité. Aucune dénonciation ne sera prise en compte si elle intervient plus de 3 jours francs à compter de la livraison des produits. 7.3 Aucune action en non--conformité ne pourra être engagée par le client plus de **8 jours** après la livraison des produits. Il est expressément convenu par l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non--conformité des produits, ni opposer celle--ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre société. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de notre société vis--à--vis du client, à raison d'un vice caché, ne pourra être mise en cause. 7.4 Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage, de conservation ou d'une mauvaise utilisation du client et/ou par tiers, notamment en cas d'ouverture et d'intervention sur l'appareil, d'une installation non conforme aux règles de l'art, d'un accident de quelque nature que ce soit ou de l'usure normal, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société. 7.5La durée et la nature de la garantie contractuelle sont spécifiées dans la commande. 7.6 Au titre de la garantie des vices cachés, notre société ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. 7.7 Le client reconnait avoir été informé de la qualité, du mode d'emploi et des priorités spécifiques de la marchandise achetée. **Article 8 -- Force majeure** Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. **Article 9 -- Attribution de juridiction** 9.1 L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social*, 122 rue Vestrepain, 31100 TOULOUSE*. 9.2 Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 10 -- Clause compromissoire

Tout litige pouvant résulter du présent contrat sera soumis à arbitrage, à l'exclusion de tout recours aux tribunaux.

Article 11 -- Renonciation

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir

ultérieurement de ces mêmes clauses. **Article 12 -- Droit applicable** Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

FM TORREFACTION . 122 rue Vestrepain, 31100 TOULOUSE
tel:05.62.13.57.40 Portable: 06.51.49.92.63 Email :contact@fm-torrefaction.fr
siret:799 646 401 00015 - code APE: 4789Z